



2

SEP
2024

Communes

Ville de Carouge - Consultation publique du plan directeur communal « Carouge horizon 2040 » et plan directeur des chemins pour piétons. Révision du plan directeur communal de 2009

Le contexte

La Ville de Carouge offre une diversité d'ambiances et de qualités urbanistiques et paysagères forte ainsi qu'un riche patrimoine à préserver et valoriser. Identifiée dans la planification cantonale pour accueillir plusieurs nouveaux quartiers notamment dans le PAV (Praille Acacias Vernets) et à Carouge Est, la Ville fait face à de nombreux enjeux : encadrement et anticipation des transformations urbaines afin d'assurer des développements de qualité, valorisation et soin du patrimoine architectural, paysager et de biodiversité, soutien de mobilités rééquilibrées répondant aux objectifs du plan climat cantonal (PCC), renforcement de la sobriété dans la consommation et gestion de ressources etc. Autant de défis abordés dans le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons.

Le plan directeur communal (PDCoM) et plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

Le plan directeur communal est un outil d'urbanisme qui définit la vision communale pour l'aménagement de son territoire au moyen terme (10-15 ans). Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, énergie etc. L'entrée en vigueur du plan directeur cantonal en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice. Le PDCoM de Carouge datant de 2009, sa mise à jour était nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux de développement du territoire communal avec trois priorités : la **santé** et la qualité du cadre de vie de la population, la **transition écologique** comme cadre et la **solidarité** entre citoyens d'aujourd'hui et demain, quartiers etc.

Le plan directeur communal inclut également le **plan directeur des chemins pour piétons**, le plan climat de la commune et le plan directeur communal des énergies (PDCoME).

La consultation publique

En application de l'article 10 al. 5 et 6 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) L 1 30, la Ville de Carouge, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage une **consultation publique du 02 septembre au 05 octobre 2024** sur le projet de Plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons.

Durant cette période, le document peut être consulté :

- Sur le site internet de la ville de Carouge (carouge.ch/pdcom)
- À la Mairie de la Ville de Carouge, place du Marché 14, 1227 Carouge (Ouverture : Lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - 022 307 89 87)
- Au Département du territoire (DT), office de l'urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5ème étage (Ouverture : Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h)

Trois séances d'information publiques sont organisées de 18h30 à 20h30 le **lundi 02 septembre** (aula de l'école du Val d'Arve - rue Daniel Gevril 13), le **lundi 09 septembre** (salle du Rondeau, 1er étage, Boulevard des Promenades 26) et le **mercredi 11 septembre** (aula de l'école de la Tambourine, rue de la Tambourine 37). Une exposition publique et deux visites guidées sont également prévues (plus d'informations sur carouge.ch/pdcom).

La Ville de Carouge invite toutes les personnes intéressées à faire leurs observations relatives au projet de plan directeur communal par écrit, pendant les délais de la consultation publique susmentionnés, en utilisant le formulaire en ligne (carouge.ch/pdcom), un formulaire papier à la Mairie de Carouge (adresse et heures d'ouverture ci-dessus) ou par courrier à l'adresse suivante :

Ville de Carouge - Service de l'urbanisme
Rue du Marché 14, 1227 Carouge